

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 10 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 16 novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE 10 NOVEMBRE 2023
--

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Mesdames Beatrice HEUVELINE, Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Madame Catherine de la HOUGUE, Messieurs Denis MARTIN, Fabien GESLOT, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD, Didier LEGRAND, Mesdames Claire TANGY, Micheline CAVE, Sophie LEFRANC, Pascale DUVAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à M. Fabien GESLOT.
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à Jean-Benoît RAULT

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mesdames Lydie LEBLOND, Françoise LENOIR.

Madame Béatrice HEUVELINE a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Procurations : 05
Votants : 24

DEL16112023/112

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS)**

Madame CAVé prend la parole et fait part à l'assemblée que le RPQS est un rapport produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Il est d'autre part indispensable pour pouvoir prétendre aux éventuelles aides de l'Agence de l'eau. De nombreux renseignements doivent y figurer : Nomination des postes de refoulement, le nombre d'habitations desservies par le service, le nombre d'abonnements domestique-non domestique, les volumes traités, les kilomètres et plans de réseau, les délibérations fixant les tarifs, renseignements comptables...

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Valide les rapports pour la qualité du service de l'année 2022 des collectivités d'Annville et de Lingreville.

Ainsi fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance,

Sabrina REGNAULT

Béatrice HEUVELINE